

L'UDCCAS 44 a pour vocation d'animer, coordonner et accompagner le réseau des élus et techniciens des CCAS/CIAS de Loire-Atlantique, de les représenter, de leur apporter son expertise, de promouvoir leurs intérêts, de contribuer à la formulation des politiques publiques, d'échanger et partager de l'expérience ceci pour assurer une meilleure prise en compte des enjeux des CCAS dans les décisions et les politiques publiques, afin de renforcer l'action sociale de proximité et de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

Les missions de l'UDCCAS 44 sont détaillées aux membres du conseil d'administration.

L'adhésion annuelle s'élève à **122,96 €**.

Une formation de deux jours est proposée par l'UNCCAS aux adhérents sur le thème suivant : « Maîtriser le fonctionnement et l'organisation » des CCAS au prix de **220€**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de l'adhésion du CCAS à l'UNCCAS et l'UDCCAS au titre de l'année 2024.
- AUTORISE la dépense correspondante, d'un montant de 73€ au titre de la cotisation 2024 de l'UNCCAS et d'un montant de 122,96€ au titre de la cotisation 2024 de l'UDCCAS 44.
- AUTORISE la participation à la formation « Maîtriser le fonctionnement et l'organisation » et la dépense correspondante d'un montant de 220€.
- AUTORISE, le Président ou la Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, 23 février 2024.

**La Vice-Présidente,
Madame OREVE Marie-Josèphe.**

